

putés ministériels qui ont pris la parole ont négligé entièrement ce côté de la question. Ils se sont évertués, d'après ce que j'ai pu voir, à faire croire que les conservateurs y sont opposés.

Ils ont aussi consacré beaucoup de temps à démontrer la nécessité de la construction du Grand-Tronc-Pacifique dans l'intérêt de la classe agricole, et particulièrement de la classe agricole de l'Ouest du Canada. Ce projet de loi a trait seulement à la section des prairies, et il ne s'est jamais produit de divergence d'opinions entre les deux partis quant à l'établissement de ce tronçon du chemin. Tous ont été unanimes à reconnaître, en 1903, la nécessité de construire le plus tôt possible cette partie du Grand-Tronc-Pacifique qui traverse les prairies. Mais voici à l'heure qu'il est les députés ministériels qui nous entretiennent des récoltes abondantes du Nord-Ouest. Ils nous parlent de l'accroissement de la population là-bas et de l'opportunité qu'il y a de construire ce chemin au plus vite. Ces honorables députés ont-ils l'esprit tellement lent qu'ils ne s'aperçoivent pas que tout le monde s'est rendu compte de cette vérité, et que nous savons tout aussi bien qu'eux ce qui se passe là-bas et quels progrès s'y accomplissent.

C'est tout ce que j'avais à dire; je voudrais qu'il fut bien compris que nous ne sommes pas opposés au parachèvement du chemin. Nous sommes d'avis de le finir le plus rapidement possible. Il n'est pas un membre de la députation qui soit plus désireux que je le suis de voir cette entreprise menée à bonne fin sous le plus court délai. La question véritable se ramène à celle-ci: le prêt projeté est-il accordé à de bonnes conditions et contre une garantie suffisante? Pourquoi les députés ministériels n'ont-ils pas discuté cette question? Est-ce parce que la garantie ne vaudrait rien, qu'ils n'ont rien à dire en sa faveur et en faveur du mode de constitution de l'emprunt? Quant à la valeur de la garantie fournie par le Grand-Tronc, l'honorable représentant de Grey-nord (M. Middlebro) en a parlé avec tant de compétence et de science, que je n'y insisterai pas beaucoup plus, sauf pour dire que la garantie de la compagnie du Grand-Tronc est à mes yeux pour le moins très douteuse. Autant que je, puis en juger, l'honorable ministre des Finances lui-même, ne paraît pas très rassuré. Dans son discours de l'autre jour, reproduit à la page 3,679 du compte rendu des débats, il s'est exprimé en ces termes:

Or, la garantie fournie par la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique du Canada à l'égard d'une entreprise quelconque n'est pas épémère.

C'est là une déclaration qui n'est pas très compromettante; mais je lui demanderai

M. G. H. PERLEY.

comment il se fait que les obligations de 4 p. 100 de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique garanties par la compagnie du Grand-Tronc, et offertes à 90, n'aient pas trouvé d'acheteur si la garantie de la compagnie du Grand-Tronc est tellement sûre.

Le ministre ajoute:

Un honorable député a demandé, l'autre jour, quelles réclamations primeraient la nôtre, quel gage aurait l'avantage sur cette garantie que nous offre la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique du Canada? J'ai fait faire des recherches à ce sujet, et on me dit que des obligations au montant de £1,488,500 et des actions sur débetures consolidées du Grand-Tronc au montant de £22,825,297, au total £24,413,797 sont incontestablement un premier gage et passeraient avant notre garantie.

Après celles-là, comme on le prétend, vient la garantie qui nous est proposée ici, et les autres garanties de même nature. La compagnie du Grand-Tronc a plusieurs sûretés qui probablement tiendraient le même rang.

Tout ce que dit le ministre, c'est que la garantie est bonne "comme on le prétend." Je partage l'opinion de l'honorable député de Grey-nord; j'irai même plus loin et je dirai qu'aux termes de la loi que nous avons votée, je suis porté à croire que les actions privilégiées du Grand-Tronc auraient la priorité sur cette hypothèque. J'ai donné avis d'une interpellation au ministre de la Justice pour savoir s'il considère que cette hypothèque aurait la priorité sur ces actions, mais je n'ai pas encore eu la réponse. Le Grand-Tronc a reçu la presque totalité de l'émission de \$25,000,000 d'actions ordinaires, pour garantir les obligations du Grand-Tronc-Pacifique. Or l'Etat a garanti une somme de beaucoup plus considérable.

Nous garantissons l'intérêt sur une somme trois fois plus considérable que celle que garantit le Grand-Tronc, et nous n'avons rien en retour. Le ministre des Finances ne croit-il pas que nous devrions être traités comme le Grand-Tronc? Il y a encore pour \$20,000,000 d'actions privilégiées qui n'ont pas été émises et je ne vois pas pourquoi ces actions ne seraient pas livrées au Gouvernement, afin que l'Etat puisse retirer des bénéfices de l'entreprise, si plus tard elle devenait une entreprise rémunératrice.

A ce propos, je tiens à rectifier une assertion faite par l'honorable député d'Assiniboia (M. Turriff) relativement à certaines remarques du chef de l'opposition. A la page 3911 des "Débats," mon honorable ami, parlant du chef de l'opposition, dit:

Il s'est appliqué à critiquer les garanties qui sont offertes au Gouvernement pour cette avance de \$10,000,000, et comment s'est-il résumé? En disant que les actions ordinaires du Grand-Tronc-Pacifique valent de 100 à 150.

Pourquoi vouloir ainsi défigurer le sens des remarques faites par un collègue? Ce serait une absurdité de prétendre que les